

## RÉCAPITULATIF

En 2005, nous avons présenté notre compte rendu peu de temps après l'adoption de la dernière réforme du régime sucre de l'UE. Nous avons supporté la réforme, et conclu que, si les réductions de prix et le processus de restructuration se déroulaient avec succès, les quotas de l'UE pour la production de betterave à sucre deviendraient obsolètes, et devraient être éliminés. Même si certains résultats de la réforme ne se présentent pas comme nous l'avions envisagé, nous maintenons la position que nous avons adoptée il y a sept ans.

Depuis 2006, nous avons assisté à une restructuration substantielle, mais le secteur du traitement de la betterave à sucre dans l'UE présente toujours un important excédent de capacité, et est encore plus oligopolistique qu'avant. La politique maintient des aspects de protectionnisme très prononcés. Ceci signifie inévitablement que les producteurs sont protégés du marché, et que ce sont les consommateurs qui doivent payer la note.

Notre principal souci est le consommateur. Pendant plusieurs années, dans le sillage de la dernière réforme, les prix ont baissé dans l'UE, comme cela était prévu ; toutefois, cette diminution ne s'est pas accompagnée d'une réduction similaire des prix payés par le consommateur à la caisse des supermarchés. La Commission européenne doit placer davantage le consommateur au cœur même de sa politique concernant le sucre, et, plus spécifiquement, mettre en place un mécanisme permettant d'évaluer non seulement le prix commercial du sucre, mais aussi le prix payé par les consommateurs.

Nous sommes tout à fait conscients des convictions exprimées par le secteur de la santé, d'après lequel le sucre constitue un risque pour la santé des consommateurs, notamment les enfants. Bien que nous reconnaissons ces inquiétudes, nous estimons que la réglementation de la consommation du sucre pour des raisons médicales doit être réalisée par le biais de la fiscalisation et de politiques de réglementation au niveau des États membres, et non pas en justifiant le maintien de distorsions du marché à l'échelon de l'UE.

Les problèmes de prix et des tarifs sont fort difficiles à résoudre, et la structure du marché reste fortement concentrée. Nous estimons qu'il est nécessaire d'examiner

plus attentivement la situation du marché, et que l'on bénéficierait, à cet effet, d'un renforcement de la clarté et de la transparence. En conséquence, nous recommandons que l'*Office of Fair Trading*, au Royaume-Uni se penche, conjointement avec des collègues d'autres États membres, sur le marché dans la mesure où il influe sur les consommateurs au Royaume-Uni et dans l'UE.

Nous apprenons, non sans consternation, que, dans de nombreux cas, des fonds dont l'objet était de mitiger l'impact des réformes de 2006 sur certains pays en voie de développement, n'ont pas été versés de la façon prévue. Les raisons précises de cette situation ne sont pas claires, mais il semblerait que certains problèmes se situent au niveau de la Commission elle-même. En conséquence, nous prions instamment la Commission d'assurer que ses propres délégations disposent de ressources suffisantes pour assurer ces dépenses, et de le suivre de près.

Les décisions de politique portant sur l'agriculture, le commerce et le développement ne doivent pas être prises séparément l'une de l'autre : malheureusement, nous craignons que ce soient justement ce qui se produit. Au bout du compte, l'assistance aux pays en voie de développement est une question de politique de développement, dont il est néanmoins nécessaire de tenir compte au cours des négociations sur la politique agricole future.

En ce qui concerne les négociations en cours sur la Politique agricole commune, nous soutenons fermement le principe adopté par la Commission pour l'abolition des quotas de production en 2015. Les contingents tarifaires sur la canne brute et raffinée doivent être allégés de façon appropriée en réponse au marché mondial, en tenant compte de l'OMS et de discussions commerciales bilatérales

Il est probable que l'on se heurtera à une forte opposition de la part de certains États membres en ce qui concerne l'abolition complète des quotas, qui demanderont le maintien des quotas, sous une forme ou une autre, au-delà de 2015.

S'il avérait nécessaire de parvenir à un compromis, nous recommandons que l'on établisse une date fixe entre 2015 et 2020 pour la suppression des quotas de production, un réétalonnage immédiat desdits quotas, et le soutien de l'élimination de toute forme de production inefficace. Le maintien du statu quo est tout simplement inacceptable.